



Paris, le 05 décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES APICULTEURS FRANÇAIS EN GRAVES DIFFICULTES : LA FNSEA DEMANDE DES AIDES D'URGENCE ET UNE REVISION AMBITIEUSE DE LA DIRECTIVE MIEL POUR LES ACCOMPAGNER !

La FNSEA alerte sur les graves difficultés de commercialisation du miel rencontrées par les apiculteurs professionnels depuis plusieurs mois. De nombreuses exploitations apicoles risquent de ne pas passer l'hiver et de mettre la clé sous la porte.

La France vient de connaître trois de ses meilleures années de production de miel (en 2020, 2022 et 2023) avec plus de 30 000 tonnes/an. **Malheureusement, les Français achètent moins de miel dans le contexte actuel d'inflation, et les stocks s'accumulent**, les apiculteurs n'arrivant plus à les écouler.

De surcroît, paradoxalement, la France a recours massivement aux importations pour couvrir la consommation nationale. Or, d'après l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), 46% du miel importé de pays tiers et mis sur le marché de l'Union Européenne est suspecté d'être adultéré. **Ce faux miel produit à bas coût représente une concurrence déloyale insupportable pour les apiculteurs français**. Il contribue également à la perte de confiance du consommateur dans les produits apicoles, quel que soit le marché (GMS, marché de plein-vent, vente directe à la ferme...).

Face à la crise actuelle, la FNSEA demande le déblocage d'aides d'urgences, qui permettraient de soutenir les producteurs dans cette période difficile, en évitant des fermetures d'entreprise. En parallèle, la FNSEA a fait des propositions, dans le cadre de l'interprofession du miel et des produits de la ruche (InterApi), pour définir avec l'ensemble des acteurs de la filière un plan d'action, visant à développer des solutions structurelles à court, moyen et long terme.

Enfin, il est essentiel d'assainir le marché du miel et restaurer la confiance du consommateur, par **une révision ambitieuse de la Directive Miel**. Alors que les négociations rentrent dans la dernière ligne droite, **la FNSEA appelle les eurodéputés et les Etats-membres à proposer des mesures fortes :**

- **Un étiquetage précis obligatoire de la liste des pays d'origine, indiqués par ordre décroissant et avec la mention des proportions exactes (en pourcentage) de chaque miel utilisé dans un mélange.** Le nom des pays doit également être écrit en toutes lettres de manière à être compris par tous et figurer de manière lisible sur le pot.
- **Un renforcement de la traçabilité**, pour retracer le parcours du miel depuis la ruche jusqu'au pot.
- **Le développement de méthodes d'analyse améliorées, harmonisées et reconnues** pour détecter l'adultération du miel, et ainsi pouvoir sortir ces faux-miel du marché européen.

Ces aides d'urgence et une révision ambitieuse de la Directive Miel sont des conditions indispensables à la survie de nos apiculteurs et de leurs abeilles, ainsi qu'au renforcement de notre souveraineté alimentaire en miel !